

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Les 5 étapes essentielles pour voter par internet

À PARTIR DU

22
SEPT.



Je saisis mon **adresse de messagerie professionnelle**



Je crée **mon mot de passe électeur** à confirmer sur ma messagerie professionnelle

À PARTIR DU

15
OCT.



mon espace électeur

Les listes électorales sont publiées en ligne sur **mon espace électeur** ou affichées par extraits dans les écoles, établissements et services

À PARTIR DU

28
OCT.

Les professions de foi



et les candidats



mon espace électeur

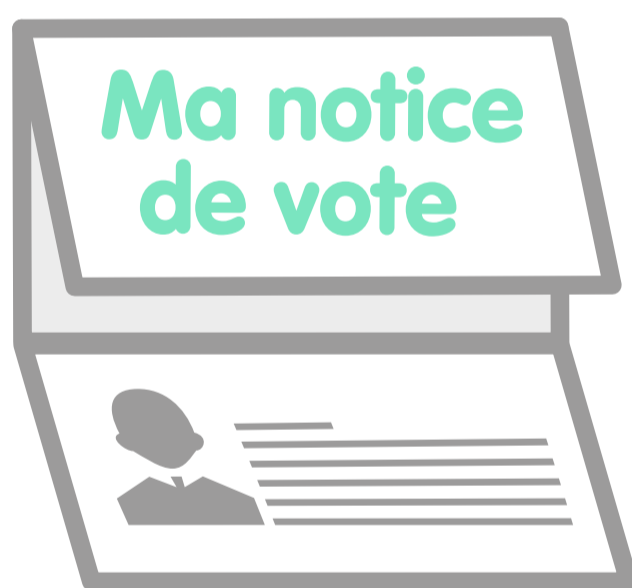
Les professions de foi et les candidats sont consultables sur **mon espace électeur** pour chacun de mes scrutins

ENTRE LE

04

ET LE

12
NOV.



Ma notice de vote m'est remise en main propre, sur mon lieu de travail contre émargement, à mon adresse postale ou par mél

Elle contient **mon identifiant électeur**

DU

27

NOV.

10h

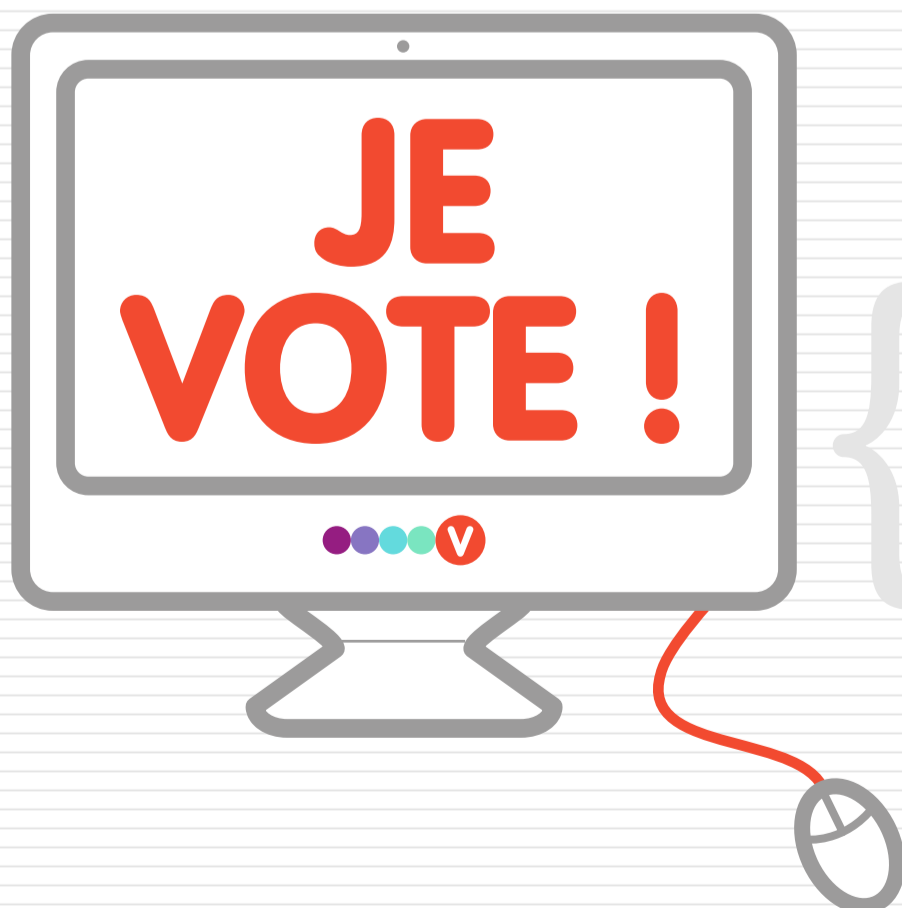
AU

04

DEC.

17h

(HEURE DE PARIS)



Je vote avec **mon identifiant électeur** et



mon mot de passe électeur



www.education.gouv.fr/electionspro2014